

NEPAD
TRANSFORMING AFRICA

UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

EUROPEAN UNION

NOTE DE POLITIQUE

RENFORCEMENT DES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCÉLÉRATION DES APPROCHES ET OUTILS DE GESTION DES PÊCHES

Résumé

Les méthodes et outils de gestion des pêches (la cogestion, la zone de protection marine (ZPM), l'approche écosystémique de la pêche (EAF), la pêche basée sur la richesse (WBFM) et la gestion des pêches fondée sur les droits (RFBM) ont été et sont promus dans le cadre de l'UA. MS principalement sous l'égide de projets de bailleurs de fonds, avec l'hypothèse que les départements nationaux pourraient reprendre les activités au terme des projets. Les résultats sont globalement mitigés.

Lorsque les principales conditions socioéconomiques, contextuelles et institutionnelles sont en place, avec une bonne conception et une mise en œuvre réussie, les récompenses sont nombreuses ; les méthodes et les outils peuvent aider à soutenir la pêche et les moyens de subsistance des personnes qui dépendent de l'environnement aquatique

Les méthodes et les outils permettent aux utilisateurs de la ressource d'avoir davantage leur mot à dire dans l'élaboration et l'application de règles relatives aux pêches artisanales. Cependant, les mesures politiques nécessaires pour que ces méthodes et outils de gestion améliorent les moyens de subsistance des populations constituent un changement important par rapport aux activités habituelles de nombreux gestionnaires des pêches.

Les mécanismes visant à accélérer leur mise en œuvre comprennent :

- La sensibilisation et l'éducation publique
- La promotion des cadres politiques et législatifs
- Le renforcement des capacités et la formation
- L'amélioration de la communication, du partage de l'information et d'expérience
- La mise en place des mécanismes de financement durables

Une mise en œuvre efficace nécessite la création de partenariats avec d'autres services que le secteur de la pêche, les spécialistes des sciences sociales, les bailleurs de fonds, les institutions financières et la société civile.

FISHGOV PROJECT
"Fish for posterity"

Strengthening Institution Capacity to Enhance Governance of the Fisheries Sector in Africa

Contexte

L'Afrique est dotée d'énormes ressources biologiques marines et d'eau douce qui procurent des avantages socio-économiques aux citoyens du continent. L'approche conventionnelle adoptée en vue de gérer ces pêcheries est constituée d'une fusion de gestion des intrants et des extrants et de mesures techniques. Actuellement, la plupart des espèces de poissons commerciales sont surexploitées ou totalement exploitées. Les espèces non ciblées sont également affectées. L'état des écosystèmes aquatiques est également affecté par des pratiques non durables.

Les gestionnaires des pêches ont encore du mal à trouver des moyens d'éliminer les incitations à une concurrence destructrice en raison de la nature commune des ressources halieutiques. La gestion centralisée des pêcheries par l'État seul a été identifiée comme l'un des principaux facteurs contribuant aux problèmes de gestion des pêcheries. En dehors d'une inefficacité croissante, la gestion par l'État seul est généralement devenue trop coûteuse. Dans le même temps, on pense que la gestion au niveau purement local pourrait également s'avérer inefficace dans ce monde moderne et complexe constitué de plusieurs parties prenantes.

Au cours des trois dernières décennies, les méthodes de la gestion et de la gouvernance des ressources halieutiques connaissent une transition importante. Il existe un décalage vers la conservation et la gestion basée sur l'écosystème, loin de la gestion basée sur le stock et l'espèce. L'accent est aussi mis sur le loyer des ressources (richesse) en tant que concept central. En termes de gouvernance, l'intérêt s'est porté sur des modèles et des stratégies de gestion qui mettent l'accent sur la participation ou l'implication des utilisateurs des ressources et la décentralisation de l'autorité et de la responsabilité de la gestion.

De ce point de vue, certaines des méthodes et des outils de gestion, y compris ; la Cogestion, la Zone de Protection Marine (MPA), l'Approche Écosystémique des Pêches (EAF), la gestion des pêches fondée sur les droits (RBFM) et la gestion des pêches basée sur la richesse sont mises en œuvre, en particulier dans le secteur de la pêche artisanale, dans plusieurs États membres (États membres de l'UA).

La cogestion des pêches

La cogestion des pêches peut être comprise comme une approche de partenariat où le gouvernement et les utilisateurs des ressources halieutiques partagent la responsabilité et l'autorité pour la gestion d'une pêcherie ou des pêcheries dans une zone, basée sur la collaboration entre eux et avec d'autres parties prenantes

Les fonctions générales de la cogestion sont l'encouragement du partenariat, l'attribution de primes locales pour l'utilisation durable des ressources et le partage du pouvoir et de la responsabilité pour la conservation. En tant qu'approche de gestion, la cogestion est un compromis entre les préoccupations du gouvernement concernant l'utilisation efficace et la protection des ressources et les préoccupations des utilisateurs des ressources en matière d'égalité des chances, d'autodétermination et de maîtrise de soi. Les éléments d'un fonctionnement efficace des accords de cogestion sont une consultation à priori entre l'administration centrale et les groupes d'utilisateurs sur le contenu de la stratégie de gestion et la délégation de fonctions de gestion spécifiques aux organisations de groupes d'utilisateurs.

Les raisons qui justifient la cogestion comprennent : rectifier les failles fondamentales qui sous-tendent les systèmes de gestion, formaliser ce qui se passe déjà de manière informelle au niveau local, renforcer la légitimité et donc le respect des règles et règlements de pêche, et réduire les coûts de transaction à posteriori. En Afrique, la cogestion est désignée sous différentes appellations. À titre d'exemple : Des comités de pêche (Comité de pêche) dans plusieurs pays, des unités de gestion des plages (Lac Victoria et sur les côtes du Kenya et de la République Unie de Tanzanie) et des comités de liaison avec les villages (VLC). La cogestion est pratiquée dans les lacs et les réservoirs d'eau, les lagunes et les estuaires et sur la côte.

Il existe différents niveaux d'implication dans la gestion et la prise de décision : coopératif, consultatif et informatif. La cogestion est mal nommée sauf si elle implique le droit de participer à la prise de décisions sur comment, quand, où, combien et par qui la pêche aura-t-elle lieu; par conséquent, cela va au-delà de l'accès aux ressources au partage du pouvoir réel. La participation authentique n'est atteinte que lorsque le pouvoir est partagé. En Afrique, les arrangements de cogestion sont menés par les départements des pêches.

L'approche de la pêche fondée sur la richesse

L'approche de gestion des pêches fondée sur la richesse (WBFM), qui place la rente de ressource («richesse») au centre de l'attention, pose moins de problèmes que la gestion biologique et peut atteindre simultanément les objectifs d'efficacité, de sociabilité et de durabilité. L'approche de la pêche fondée sur les richesses repose sur les principes de base suivants :

- ddébloquer la richesse inhérente (rente de ressources) des stocks de poissons ;
- Lla contribution macro-économique du secteur est reconnue ;
- Lles pays qui ont réinvesti des loyers au niveau national assurent une croissance favorable aux pauvres ;
- Uun ou plusieurs ingrédients (outils) de gestion des pêches sont utilisés mais de façon différente ;
- ss'appuie sur un processus de planification de la gestion des pêches axé sur la production et la répartition équitable de la rente dans chaque pêcherie ;
- à au fur et à mesure que la gouvernance et le potentiel des parties prenantes augmentent, le gouvernement joue le rôle de facilitateur (surveillance) de l'expansion du secteur privé :
- Ll'approche consiste à atteindre des objectifs et non à en établir de nouveaux; elle est compatible avec les objectifs existants : durabilité des ressources, croissance économique et amélioration des moyens de subsistance ;
- Nnon prescriptive ; il s'agit d'une approche qui peut s'adapter aux conditions et objectifs spécifiques des différents pays et pêcheries ;
- Iil est important de mettre sur pied de bonnes institutions ainsi que les motivations pour une pêche réussie.

Trois catégories de données sont nécessaires pour mettre en œuvre l'approche de la pêche fondée sur la richesse :

- Lles informations sur la gestion des pêches (taux de croissance intrinsèque, coefficient de capturabilité, capacité de charge, biomasse initiale de la population,
- Lle coût de l'effort - fixe et variable (salaires, nourriture, carburant, équipement, droits d'accès/ de récolte, assurance, coût du navire, entretien, amortissement, coûts de transaction, marketing, etc.) et
- Lles retours (quantité vendue, prix unitaire des espèces cibles).

L'approche de la pêche fondée sur la richesse a été appliquée avec succès en Mauritanie et en Namibie.

L'approche écosystémique des pêches

L'approche écosystémique des pêches (AEP) est un processus de planification de gestion fondé sur le risque qui couvre les principes du développement durable, y compris les éléments humains et sociaux de la durabilité, et pas seulement les composantes écologiques et environnementales. L'AEP est également un cadre de planification efficace qui facilite la planification, la coordination et la hiérarchisation des activités actuelles et proposées, en les rendant plus claires en donnant une « place » aux nombreuses stratégies et aux programmes de contrôle en cours. De plus, l'AEP aide à développer des systèmes complets de gestion des pêches qui recherchent la durabilité et l'utilisation équitable de l'ensemble du système (écologique et humain) pour répondre au mieux aux besoins et aux valeurs de la communauté.

Cependant, l'efficacité du processus de l'AEP et la contribution de l'AEP au développement durable à long terme des ressources sont hautement améliorées par la réalisation d'une évaluation des risques écologiques (ERE) en tant que partie intégrante et essentielle du processus. L'évaluation des risques écologiques est

un moyen d'identification des risques écologiques associés à la gestion des principales pêcheries dans une région donnée, et de donner la priorité aux réponses de gestion appropriées. En tant qu'outil, il est utile de prendre des décisions et des mesures rentables car cela évite le gaspillage du temps, de l'énergie et des ressources afin de résoudre les problèmes qui semblent importants mais qui sont généralement insignifiants dans le contexte plus large de la pêche.

En tant que processus, la conduite de l'ERE est fondamentalement participative et cherche à établir un consensus parmi les diverses parties prenantes sur l'identification et la hiérarchisation des problèmes de l'écosystème et un programme d'action. Deuxièmement, le processus de l'ERE considère l'« écosystème » dans sa définition la plus large, y compris les systèmes biologiques, sociaux et économiques ainsi que les systèmes de gouvernance. Ce dernier principe est d'une importance particulière compte tenu du fait que dans la gestion des pêches, de nombreuses recommandations biologiques sont minées par le manque de considération des implications sociales et économiques ou des systèmes de gouvernance requis pour mettre en œuvre ces recommandations. La conduite d'une ERE montre aussi clairement que contrairement aux préoccupations des sceptiques quant aux intentions de l'AEP, les humains sont considérés comme une partie intégrante de l'écosystème dans cette approche.

Le principal produit d'une ERE est un plan de gestion des pêches (PGAF). Un processus en quatre étapes est utilisé pour développer le PGF en utilisant les principes de l'approche écosystémique :

a. Développer une description claire de la pêcherie, identifier les objectifs politiques élevés et les valeurs sociétales pertinentes attachées aux pêcheries ;
b. Identifier les problèmes, les atouts et les défis Évaluer les risques associés à chaque problème et classer ces questions par ordre de priorité et examiner les éléments clés qui permettront d'obtenir des résultats positifs. Le processus est facilité en utilisant un cadre logique EAF pour fournir une version instantanée de tous les éléments importants du système de gestion (plan).

Les éléments sont en outre une identification du numéro d'émission et de sa valeur de risque :

i. *Les objectifs de gestion* qui établissent un lien entre les principes, les objectifs politiques, les questions majeures et les objectifs que les participants ont convenu que la pêcherie doit essayer d'atteindre.
ii. *Le(s) objectif(s) opérationnel(s)* qui est/ sont clair(s), mesurable(s) et directement lié(s) à un ou plusieurs des objectifs de gestion; notons qu'un objectif opérationnel pourrait être applicable à plus d'un problème.
iii. *Les mesures de gestion*, il s'agit des contrôles spécifiques appliqués dans la pêcherie pour contribuer à la réalisation des objectifs.
iv. *Les indicateurs*, ce sont des variables qui peuvent être contrôlées pour donner une mesure de l'état de la pêcherie à un moment donné. Chaque indicateur doit être lié à un ou plusieurs points de référence et utilisé pour suivre l'état de la pêcherie par rapport à ces points de référence.
v. *Les points de référence*, référence pour évaluer la performance de la direction dans la réalisation d'un objectif opérationnel, correspondant à un état considéré comme souhaitable (point de référence cible) ou indésirable et nécessitant une action immédiate (point de référence limite).
vi. *La mesure de performance*, une fonction qui relie la valeur d'un indicateur à son point de référence, et qui guide l'évaluation de la performance de la gestion des pêches par rapport à son objectif opérationnel déclaré.
vii. *Les moyens de vérification*, les sources d'information utilisées pour indiquer les réalisations, en d'autres termes les sources d'information sur les indicateurs. Il s'agit généralement de détails enregistrés tels que des publications, des rapports, des bases de données, des statistiques, des enquêtes, etc.
viii. *Les exigences en matière de données :* le type de données/informations qui doivent être collectées pour que les mesures suggérées puissent être mises en œuvre dans les délais et

de manière rentable.

ix. *La responsabilité :* quelle institution serait responsable des actions de gestion spécifiques ou des arrangements qui atteindront le niveau de performance souhaité.

c. Identifier et sélectionner les éléments clés pour les systèmes de gestion et résumer les éléments par composante (bien-être écologique, bien-être humain et gouvernance) pour les intégrer dans le plan de gestion

d. Élaborer le cadre logique du plan de gestion

Le cadre (EAF Log-Frame) qui est un produit majeur du processus peut être considéré comme un atout. Il fournit aux pays des éléments sur lesquels ils peuvent établir une cohérence entre les plans nationaux et les initiatives régionales.

Plusieurs pays ont entrepris des ERE de leurs plans de pêche et de gestion élaborés aux niveaux national et régional pour certains stocks transfrontaliers, mais ces plans n'ont pas encore été mis en œuvre.

La Zone de Protection Marine

Les Zones de Protection Marine (ZPM) sont considérées comme un investissement visant à reconstituer ou à conserver les stocks et à améliorer la santé environnementale en s'abstenant de toute exploitation. La valeur d'un tel investissement serait la valeur du produit récolté sans ZPM. De même, la prise en compte de la restriction à l'accès imposée par les ZPM justifie d'autres moyens de subsistance.

Le processus de création de ZPM en Sierra Leone pourrait être imputé aux efforts du projet financé par l'UE « Appui institutionnel à la gestion des pêches (ISFM) en Sierra Leone (2009) ». Le projet GIFS a élaboré un cadre qui mettait l'accent sur la participation des utilisateurs des ressources. Le Programme régional des pêches de l'Afrique de l'Ouest (WARFSL), soutenu par la Banque mondiale, a adopté ce cadre.

L'aspect de la gouvernance du WARFP-SL vise à protéger la zone d'exclusion côtière (ZEI) contre les incursions et a proposé d'attribuer les droits des communautés de pêcheurs afin de réglementer les pêcheries surexploitées. La répartition des droits dans les pêcheries artisanales passe par des ZPM basées sur une approche ascendante ; mettre en avant les acteurs de la communauté locale pour travailler avec les gestionnaires des pêcheries en combinant les connaissances traditionnelles et scientifiques pour identifier les habitats vulnérables dans les grands systèmes fluviaux, déclarer, établir et gérer les ZPM qui deviendront plus tard des droits d'utilisation territoriale des pêches (DUTP).

Le processus comportait cinq aspects clés :

i. *Développement du cadre conceptuel et stratégique. Une phase préparatoire* - les ZPM ont été identifiées et le personnel du service de vulgarisation formé ; Une phase de projet pilote au cours de laquelle les communautés de pêche ont été identifiées et organisées, et d'autres moyens de subsistance ont été identifiés. Une phase d'expansion a suivi, au cours de celle-ci, les parties prenantes de la communauté ont été engagées et ont participé à une série de réunions d'échange. Une phase de déclaration lorsque les zones et les limites du ZPM sont délimitées et que les ZPM sont déclarées.

ii. *Déclaration et organisation des communautés :* Quatre (4) ZPM ont été déclarées à savoir : Baie de Yawri ; La rivière Sherbro ; ZPM de la rivière Sierra Leone et de la rivière Scarcies.

iii. *Délimitation des frontières et des territoires :* Les limites des ZPM, y compris les territoires des associations de gestion communautaire (AGC) dans chaque chefferie, ont été délimitées par un travail d'équipe combinant les compétences des praticiens du système d'information géographique (SIG) et des intervenants communautaires.

iv. *Inscription et institutionnalisation :* La formation des AGC était un aspect crucial du processus d'institutionnalisation. Quelques 28 AGC ont été formées pour gérer les ZPM suivant les processus de regroupement des communautés de pêche ; la sensibilisation et la mobilisation des communautés de pêche ; l'élection des dirigeants ; la rédaction de la constitution pour l'enregistrement des AGC.

v. *Mesures incitatives pour le changement* La mesure incitative pour le changement a été utilisée pour

encourager les parties prenantes à participer pleinement à l'application des règlements sur les ZPM, par ex. des filets de pêche et des accessoires ont été distribués gratuitement dans les communautés de pêcheurs qui ont volontairement abandonné des filets de pêche illégaux.

Les ZPM ont réussi à réduire l'utilisation d'engins illégaux et à limiter l'entrée des bateaux dans les zones protégées. Les ZPM nécessitent un soutien politique au plus haut niveau et un financement soutenu pour réduire efficacement les efforts et reconstituer les stocks. Cela doit s'accompagner de mesures incitatives et d'autres moyens de gagner sa vie.

La gestion des pêches basée sur les droits

Il existe une série de normes générales applicables aux débats portant sur les droits des utilisateurs. Une approche holistique devient de plus en plus la base des débats sur la gestion des pêches. Depuis l'approbation du Code de conduite pour une pêche responsable en 1995, plusieurs nouveaux instruments complémentaires ont été approuvés : le droit à l'alimentation ; la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ; les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (régime foncier); et les Directives volontaires pour assurer une pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale).

Les différences régionales, nationales et locales conduiront à l'adaptation, à la conception des parties prenantes ainsi qu'aux différences structurelles (pêche à petite ou grande échelle), aux différences culturelles et sociales, y compris les différences dans la composition des parties prenantes et les niveaux d'organisation et de capacité. Les différences économiques, y compris l'accès au financement et l'accessibilité à des moyens de subsistance diversifiés, les différences politiques et techniques ainsi que les disparités dans l'accès aux données sur la disponibilité.

En dépit de ces défis, il est tout à fait possible de s'engager sur la voie d'approches appropriées fondées sur les droits si l'on maintient une vision globale qui utilise des méthodes appropriées fondées sur les droits, pour trois raisons fondamentales : les emplois de pêche génèrent des revenus ; et les communautés sont autonomisées. La réalisation d'une approche fondée sur les droits est un processus d'étape par d'étape qui doit répondre lentement aux préoccupations des parties prenantes et assurer une compréhension commune.

Les 6 étapes de l'adoption de l'approche basée sur les droits sont :

i. Trouver un pilote, un exemple viable et simple, a des champions charismatiques, des communautés intéressées avec des gens progressistes, y compris des jeunes et des anciens, des hommes et des femmes tout au long de la chaîne de valeur, et rechercher des structures/entités existantes utilisables
ii. Comprendre le contexte, y compris comprendre et clarifier qui pêche à travers les conversations avec les parties prenantes, utiliser les listes de licenciés, les membres des organisations et se faire une idée des autres opportunités qui existent ou pourraient exister pour être prêt à répondre aux «qui» de qui être limité et le «comment» par les gens, les lieux, les types de poissons, les organisations locales ou les groupes d'organisations. En bref, développer un sentiment de quel type de droits existe et pourrait exister, de sorte que l'on commence à comprendre quelles méthodes fondées sur les droits peuvent être réalisables - politiquement, économiquement, socialement. Ce faisant, on peut commencer à comprendre à quel niveau on se trouve en termes de systèmes appropriés fondés sur les droits que ce soit en débutant ou quelque part sur le chemin. On pourrait citer comme exemples : Les unités chargées de la gestion des plages (Beach Management Units, BMU), les DUTP avec cogestion, les systèmes de partage des prises forts, ou autre chose.

Les étapes 4 et 5 impliquent de réunir toutes les parties prenantes pour créer l'équipe (de cogestion) composée de diverses communautés et d'entreprendre

une analyse SWOT & GAP pour voir à la fois quel est l'objectif final et par où commencer. Ce faisant, les parties prenantes peuvent définir les étapes d'un plan de mise en œuvre et se mettre d'accord sur qui, quoi, quand, où et comment procéder.

La dernière étape qui pourrait se dérouler en même temps que les étapes ci-dessus est de trouver les ressources financières pour aller de l'avant et ensuite créer un plan financier pour l'autosuffisance ultérieure qui ne crée pas de mesures incitatives/pressions à la surexploitation

Il convient de noter que « Aucune taille unique ne convient à tous »; On ne peut généralement pas passer à l'approche basée sur les droits extrêmes (EBR) en une seule étape, et il est nécessaire d'avoir un objectif commun et d'arriver progressivement, en prenant le temps de rassembler toutes les parties prenantes.

Leçons tirées de la mise en œuvre de ces méthodes concernant la pêche en Afrique

Ces méthodes ont été introduites dans les États membres de l'UA il y a quelques décennies, principalement sous l'égide de projets de bailleurs de fonds, en supposant que les départements nationaux pourraient reprendre les activités à la fin des projets. Cela a certes suscité les problèmes, car dans de nombreux cas, l'aide a été fournie à court terme et le processus a manqué de souplesse en raison des exigences spécifiques des bailleurs de fonds qui devaient être appliquées. Si dans certains cas les résultats ont été encourageants, ils n'ont pas toujours été durables. Les échecs institutionnels ont été les principaux obstacles, plutôt que des connaissances biologiques limitées.

Les principales préoccupations comprennent : la légitimité limitée du processus de gestion; l'inadéquation institutionnelle de la gestion du fait qu'elle a été importée d'un contexte différent ; l'insuffisance des liens institutionnels et la communication entre les parties prenantes concernées ; la présence de cadres politiques et législatifs qui ne sont pas propices aux méthodes ; et la capacité humaine inadéquate de nombreuses parties prenantes majeures, y compris le gouvernement et les organisations locales.

Les obstacles supplémentaires sont : Les objectifs conflictuels de conservation par le gouvernement et d'économie par les communautés, manque d'inclusivité, de transparence et de confiance ; la collaboration insuffisante avec d'autres services administratifs du gouvernement et de la société civile ; un manque de sensibilisation aux avantages potentiels des méthodes des décideurs et l'absence de mécanismes de soutien rentables et efficaces pour financer ces méthodes.

Malgré ces échecs, il existe plusieurs avantages liés à l'utilisation des méthodes dans certains pays, bien que, pour la plupart, ils ne soient pas viables. Elles comprennent : une efficacité accrue, une meilleure qualité des données, des attitudes révisées, un meilleur partage de l'information, des synergies transfrontières améliorées et une collaboration régionale, en particulier pour les ressources transfrontières ; accroissement des compétences et des connaissances, amélioration de la planification de la gestion, augmentation des avantages pour les personnes dépendantes de la pêche. Certains projets à travers le continent ont également démontré que certaines de ces méthodes ne peuvent être réalisées sans traiter avec les pêcheries dans une approche holistique des moyens de subsistance afin de rompre l'interdépendance entre la surpêche et la nécessité de survivre ; et que la prise en compte des liens entre les écosystèmes, les moyens de subsistance locaux et les marchés sera essentielle pour promouvoir des pêcheries durables en utilisant ces méthodes. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, la réduction de la pauvreté en promouvant des moyens de subsistance supplémentaires, alternatifs ou plus rentables et en améliorant la gouvernance du marché à travers des activités telles que les certifications de récolte durable.

Les mécanismes de suivi rapide

Compte tenu des avantages potentiels associés à l'utilisation de ces méthodes, il est non seulement nécessaire d'améliorer, mais aussi d'identifier et de mettre en œuvre des mécanismes permettant d'accélérer la mise en œuvre de ces méthodes. Les mécanismes clés comportent :

- La sensibilisation et l'éducation publique
- La promotion de la politique et du cadre législatif
- Le renforcement des capacités et formation
- Le partage d'informations et d'expériences et amélioration de la communication
- La mise en place des mécanismes de financement durables

La sensibilisation et l'éducation du public

Les pêcheries sont plus que des poissons et les aspects humains et biophysiques sont complexes et dynamiques. Pour comprendre pourquoi il est nécessaire d'utiliser l'une des méthodes de la pêche et ce qu'elle implique, il est important d'informer et d'éduquer non seulement les pêcheurs et les acteurs tout au long de la chaîne de valeur, mais aussi le public en général et les communautés, en utilisant le système approprié ou la technique d'extension pour le pays ou la localité.

Le rôle clé du gouvernement à tous les niveaux dans le soutien de ces méthodes est de fournir un environnement favorable dans lequel l'approche peut se dérouler au niveau local. Il est donc important que les décideurs politiques concernés soient conscients et informés de la pertinence de l'approche et qu'ils montrent leur engagement envers le processus.

L'éducation des acteurs de la pêche conduit à une meilleure compréhension des mesures nécessaires et des changements dans l'utilisation des ressources. Et ceci, associé à des méthodes participatives de la gestion, peut conduire à une implication accrue des parties prenantes et à une plus grande volonté de s'adapter et de se conformer aux nouvelles règles et réglementations. La sensibilisation et l'éducation du public des parties prenantes sont également nécessaires pour les raisons suivantes :

- aider à recueillir des données ou des informations, identifier les lacunes dans les données ou les informations, et identifier ceux qui pourraient fournir des données ou des informations à l'avenir ;
- habituer les parties prenantes à la nécessité de faire des choix difficiles pour gérer efficacement les ressources aquatiques ;
- veiller à ce que les solutions de rechange servant un large éventail d'intérêts soient considérées ;
- assurer la transparence et la responsabilisation concernant les décisions prises et le processus par lequel ces décisions ont été prises ; et
- établir une large base d'engagement envers les options choisies, en créant un environnement qui récompense la participation à la discussion des avantages, des risques et des coûts des diverses options, et qui fournit une base solide pour le consentement éclairé aux recommandations.

Informer le grand public pourrait, en plus d'accroître la compréhension de la nécessité d'une telle approche ou d'un tel outil, aider à accroître le soutien général et à inciter le secteur de la pêche à mettre en œuvre l'approche ou l'outil.

En raison de leur portée plus large, ces méthodes et outils nécessitent une coordination, une coopération et une communication accrues entre les secteurs concernés tels que l'agriculture, la foresterie, les institutions de réglementation, les sciences sociales, les communautés économiques régionales, les organisations régionales de pêche, Les activités de sensibilisation et d'éducation du public assureront une large participation des parties prenantes, à tous les stades de la chaîne de valeur, y compris les femmes, à la planification, au développement et/ou à la mise en œuvre de ces méthodes et outils.

La mise en œuvre efficace de ces méthodes nécessite de forger des partenariats avec d'autres services au-delà du secteur de la pêche, des chercheurs en sciences sociales, des bailleurs de fonds, des institutions financières et de la société civile.

Promotion de la politique et du cadre législatif

La volonté politique est la condition préalable à la mise en place de ces méthodes et outils de gestion. Ils doivent être traduits dans les politiques, les lois et les actions spécifiques au secteur de la pêche, ainsi que plus généralement dans la politique gouvernementale et le soutien législatif. C'est la seule façon d'améliorer les perspectives à long terme de l'application de ces

méthodes. Les mesures politiques nécessaires pour faire en sorte que ces méthodes et outils de gestion améliorent les moyens de subsistance des populations constituent un changement substantiel par rapport aux activités habituelles de nombreux gestionnaires des pêches. Un cadre juridique de soutien peut fournir la base légale pour plusieurs des changements requis, entre autres choses :

- Fournir un cadre pour la coordination et l'intégration
- Définir les rôles et les responsabilités
- Fournir un cadre pour les processus de gestion, et
- Fournir des mécanismes juridiques pour la résolution des conflits.

Ces méthodes et outils ne font pas partie intégrante de la politique et de la législation nationales en matière de pêche dans de nombreux États membres de l'UA. Cela conduit à une faible capacité de consultation et de coopération intersectorielle, à l'absence de prise en compte ou à l'incapacité légale d'agir sur les influences externes telles que l'empiètement et la détérioration de l'habitat, dans les régimes actuels de gestion des pêches. En outre, la mise en œuvre de ces méthodes nécessite effectivement non seulement une législation appropriée en matière de pêche, mais un cadre juridique dans d'autres secteurs. Par conséquent, les instruments juridiques dans le secteur de la pêche et dans d'autres secteurs qui interagissent avec la pêche ou ont un impact sur celle-ci doivent être évalués et des ajustements doivent être apportés à ces instruments, lorsque cela est nécessaire et possible.

Renforcement des capacités et formation

La mise en œuvre de ces méthodes et outils nécessite une réflexion holistique et intégrée sur la gestion des pêches, afin de prendre en compte les multiples besoins et désirs des sociétés, au-delà des aspects conventionnels de la pêche. Par conséquent, le renforcement des capacités et la formation sont des éléments essentiels dans la mise en œuvre de ces méthodes et outils. Une institution efficace, une institution responsable et représentative pour la mise en œuvre de ces méthodes, en particulier au niveau local, prendra du temps à se développer et aura besoin de soutien.

Le renforcement des capacités et la formation sont un domaine qui peut être pris en charge par les organismes gouvernementaux capables de soutenir ou de faciliter la formation et les ressources pour renforcer la capacité des groupes de parties prenantes à assumer les rôles et responsabilités nécessaires pour appuyer les décisions prises. Dans certains cas, le secteur privé pourrait également être très utile.

Les différentes méthodes et outils doivent incorporer différents systèmes de connaissances (c'est-à-dire scientifiques/économiques et locaux/traditionnels) dans un processus d'apprentissage à double sens. Les aires marines protégées (AMP) et les efforts de cogestion, par exemple, sont souvent entravés par une mauvaise compréhension de l'écologie des ressources halieutiques et de l'interdépendance des écosystèmes aquatiques et terrestres. Il peut également être difficile d'établir des moyens d'intégrer les parties prenantes plutôt que de les polariser. La capacité doit être développée pour traduire les principes sous-jacents des méthodes et des outils en objectifs politiques et ensuite en objectifs opérationnels qui peuvent être atteints en appliquant des mesures de gestion.

Dans le cadre institutionnel, le renforcement des capacités peut être nécessaire en ce qui concerne :

- *L'amélioration des liens institutionnels au sein du système de gestion des pêches :* des capacités sont nécessaires pour renforcer les compétences et l'expérience intersectorielles nécessaires pour faciliter l'application d'une approche holistique et participative de la gestion des pêches.
- *La participation :* le renforcement des capacités est nécessaire à la fois pour faciliter un tel processus (la négociation, la médiation, la résolution de conflits, etc.) et pour que les participants aient suffisamment d'informations pour pouvoir participer de manière significative.
- *Le suivi, le contrôle et la surveillance :* l'amélioration de la sensibilisation des communautés et des pêcheurs et la compréhension des pratiques de gestion et du SCS par le biais de séminaires, la sensibilisation du public et l'éducation à l'information, et la campagne de communication. Cela peut également inclure le développement de la gestion participative pour

promouvoir l'appropriation du régime de gestion et la contribution à l'aspect réglementaire/contrôle de la gestion, en vue de l'acceptation par les pêcheurs de leur rôle conjoint de gestion de leur ressource en partenariat avec le gouvernement.

- *Recherche :* la capacité est nécessaire pour entreprendre de nouveaux domaines de recherche, tels que les disciplines intersectorielles.

L'une des raisons pour lesquelles la mise en œuvre de ces méthodes et outils tend à se prolonger est l'importance accordée au renforcement des capacités ; qui est un processus et non un état passif; et il existe quatre niveaux dans lesquels le développement des capacités peut être implémenté. Aborder ces quatre niveaux peut prendre beaucoup de temps. Ce sont des individus, dans les secteurs, réseaux, organisations/institutions, et y compris dans l'environnement global dans lequel les trois premiers fonctionnent.

Définition du développement des capacités

C'est le processus par lequel les populations, les groupes, les organisations, les institutions et les sociétés développent leurs capacités - individuellement et collectivement - de fixer et d'atteindre des objectifs, de remplir des fonctions, de résoudre des problèmes et de développer les moyens et les conditions nécessaires.

La source : FAO. 2004. Rapport de la cinquième session du Comité consultatif de la recherche halieutique, Rome, 12-15 octobre 2004

Au niveau individuel, l'accent est mis sur l'action de permettre aux individus de s'engager dans un processus d'apprentissage continu, en s'appuyant sur les connaissances et compétences existantes et en les étendant dans de nouvelles directions.

Au niveau sectoriel/réseau, il est nécessaire de mettre en place des politiques et stratégies sectorielles cohérentes, ainsi qu'une coordination intersectorielle. Les initiatives peuvent se concentrer sur des questions telles que la réforme des politiques ou la prestation de services en tant que moyen d'accroître les capacités au niveau sectoriel.

Au niveau organisationnel/institutionnel, les structures organisationnelles, les processus, les ressources et les questions de gestion sont d'une grande importance. Les capacités existantes doivent être recherchées et autorisées ou encouragées à se développer, compte tenu de la construction de nouvelles institutions seulement si cela n'est pas possible.

Afin de créer un environnement favorable, les initiatives au niveau de la société tendent à se concentrer sur les principes de la bonne gouvernance. Des niveaux élevés d'engagement et des mécanismes de résolution des conflits soutiennent un environnement favorable ; où une faible responsabilité et des niveaux élevés de corruption contribuent à désactiver l'environnement politique.

Les universités, avec des cours de sciences halieutiques, doivent être encouragées à élaborer des cours sur mesure pour ces outils de gestion.

L'amélioration de la communication, du partage d'informations et d'expériences

Le partage d'informations et d'expériences sur les méthodes de gestion des pêches entre les groupes de parties prenantes et entre les États membres de l'UA, ainsi qu'une meilleure communication doivent être des mécanismes privilégiés pour accélérer la mise en œuvre de ces méthodes et outils.

Le partage d'informations est une considération vitale. Un manque d'accès à l'information dans des formats appropriés peut être une contrainte à l'adoption des méthodes. Les différents groupes de parties prenantes ont des perspectives différentes et peuvent avoir différents types de connaissances. Tous ces éléments doivent être évalués et des méthodes doivent être développées pour leur permettre d'être inclus. Des efforts doivent être faits pour passer à une structure non hiérarchique afin de communiquer. Ceux-ci doivent garantir que le réseau de partage permette à tous les groupes de parties prenantes de partager leurs connaissances et leurs expériences les uns avec les autres.

L'accent doit être mis sur le développement de guides conviviaux et de matériels visuels, sur les différentes méthodes et outils et à travers des processus d'apprentissage adaptatif, la production de directives et de codes volontaires. De même, l'utilisation de ces méthodes et outils de gestion en Afrique doit être revue, évaluée et documentée

En termes de communication, il conviendra d'adopter l'approche « Communication pour le développement », qui part du principe qu'un développement rural réussi exige la participation consciente et active des bénéficiaires visés à chaque étape du processus de développement. L'adoption effective des méthodes et des outils de gestion des pêches ne peut avoir lieu sans changements d'attitude et de comportements parmi les parties prenantes concernées.

La communication pour le développement est définie comme l'utilisation planifiée et systématique de la communication, à travers les canaux interpersonnels, les TIC, l'audiovisuel et les médias :

- Recueillir et échanger des informations entre tous ceux qui sont concernés par la planification d'une initiative de développement dans le but de parvenir à un consensus sur les problèmes de développement rencontrés et les options pour leur solution.
- Mobiliser les gens pour des actions de développement et aider à résoudre les problèmes et les malentendus qui peuvent survenir lors de la mise en œuvre du plan de développement.
- Améliorer les compétences pédagogiques et de communication des agents de développement (à tous les niveaux) afin qu'ils puissent avoir un dialogue plus efficace avec leur public.
- Appliquer la technologie de la communication aux programmes de formation et de vulgarisation, en particulier au niveau local, afin d'améliorer leur qualité et leur impact

La communication est importante pour développer l'appropriation et le consensus, alors que l'information en tant que mar.

Préparé par :
Professeur Benedict P. Salia
School of Marine and Environmental Affairs
University of Washington
Seattle, Washington, USA

Remarque : La présente note de politique est une synthèse d'une série de rapports basés sur les activités menées dans le cadre du projet « Renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la gouvernance du secteur de la pêche en Afrique », Numéro de projet : DCI-FOOD 2013/331 -056 » financé par l'UE.

Citation : AU-IBAR, 2018. Note de politique : Renforcement des mécanismes de mise en œuvre de l'accélération des approches et outils de gestion des pêches

African Union – Interafrican Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road
PO Box 30786-00100 Nairobi, Kenya.
Tel: +254 (20) 3674 000
Fax: +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email: *ibar.office@au-ibar.org*
Website: *www.au-ibar.org*